

Rapport du
Comité consultatif en matière
d'affaires francophones
Soumis au
Gouvernement de la Saskatchewan



Juillet 2011

Santé

Lettre d'accompagnement

L'honorable Donna Harpauer
Secrétaire provinciale

Madame la Ministre,

Pour faire suite à notre rencontre du 11 février 2011 à Regina, j'ai aujourd'hui le plaisir de vous présenter le sixième rapport du Comité consultatif du secrétaire provincial en matière d'affaires francophones.

Sous le thème de la santé, nous avons réuni de hauts fonctionnaires du ministère de la Santé. Le Comité a également rencontré des représentants du Réseau santé en français de la Saskatchewan, du Conseil des écoles fransaskoises et de la Fédération provinciale des Fransaskoises.

L'accès à des services de santé en français est une priorité pour la communauté francophone. Il est important de faire en sorte que le patient soit bien compris par les professionnels de la santé pour assurer le diagnostic et le traitement approprié. De plus, un accès accru à des services en français offrirait une façon de plus de vivre en français en Saskatchewan, et viendrait appuyer la vitalité de la communauté francophone. Nous espérons que nos recommandations serviront à cultiver une meilleure collaboration entre la communauté francophone de la province, les autorités régionales de santé et le ministère de la Santé, et ce, pour le bien de tous.

Au nom des membres du Comité, je suis heureux de vous présenter nos recommandations visant à appuyer l'accès aux services de santé en français en Saskatchewan.

Je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



René Carpentier
Président du Comité consultatif

Juillet 2011

Résumé

L'accès à des soins de santé en français en Saskatchewan est important, à la fois pour assurer une bonne communication entre les patients francophones et les professionnels de la santé et pour soutenir la vitalité de la communauté fransaskoise. Le Comité croit qu'il est possible de développer des services en français de manière stratégique et responsable en :

- développant une relation entre la communauté fransaskoise, d'un côté, et le ministère de la Santé et les autorités régionales de santé, de l'autre;
- utilisant les ressources actuelles, telles que le service de traduction du gouvernement provincial et en identifiant mieux les professionnels de la santé capables d'offrir des services en français;
- ciblant des investissements additionnels pour la mise sur pied de cliniques bilingues à Saskatoon et à Regina.

Recommandations

1. Que le ministère de la Santé renforce et officialise ses relations avec le Réseau santé en français de la Saskatchewan (RSFS) en matière de services offerts en français.
2. Que le ministère de la Santé demande aux autorités régionales de santé qui servent les communautés fransaskoises de s'assurer que ces dernières sont représentées au sein de leurs réseaux consultatifs communautaires.
3. Que le ministère de la Santé continue et augmente ses efforts de traduction de documents, en ciblant particulièrement les documents visant les enfants, les jeunes et les aînés.
4. Que le ministère de la Santé encourage les autorités régionales de santé à mieux identifier les professionnels de la santé pouvant offrir des services en français.
5. Que le ministère de la Santé encourage les autorités de santé de Saskatoon et de Regina à travailler avec le RSFS pour la mise sur pied de cliniques communautaires bilingues à Saskatoon et à Regina.



Mandat du Comité

Conseiller la secrétaire provinciale dans son rôle de ministre responsable des Affaires francophones par l'examen et l'analyse de programmes et politiques, afin d'encadrer la mise en œuvre de la Politique de services en langue française de la Saskatchewan.

Objectif de la réunion

Lors de la consultation initiale menée à l'été 2009 par le Comité, le thème de la **santé** a été soulevé comme enjeu fondamental par presque tous les groupes de la communauté francophone de la province.

L'objectif de la septième réunion du Comité était de trouver des façons d'augmenter l'accès à des services de santé en français en Saskatchewan.

Soins de santé en français

Bref état des lieux

Les francophones de la Saskatchewan ont un accès très limité à des services de santé en français. La province ne compte pas d'hôpital ou de clinique de soins de santé primaires offrant des services en français¹. Un des rares services de santé primaires accessibles en français est le *Health line* qui propose un service d'interprétation : les francophones ne peuvent pas communiquer directement avec une infirmière en français.

La très grande majorité des citoyens francophones de la province communique uniquement en anglais avec les professionnels de la santé. À titre d'exemple, 95 p. 100 des Fransaskois utilisent uniquement l'anglais dans les communications avec leur médecin de famille (voir le tableau n° 1). Le recours à l'anglais dans la communication avec les professionnels de la santé n'est pas unique à la Saskatchewan. Comme le montre le tableau n° 1, la plupart des francophones en situation minoritaire communiquent uniquement en anglais avec les professionnels de la santé au Canada et en particulier dans l'Ouest.

¹ Edmund A. Auger, « Profil des institutions francophones », dans Anne Gilbert (dir.), *Territoires francophones : Études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*. Québec : Septentrion, 2010, p. 65.



Tableau n° 1

Pourcentage des adultes de langue française communiquant uniquement en anglais avec les professionnels de la santé²

	Médecins de famille	Infirmières	Autres professionnels
Saskatchewan	95	90	89
Manitoba	80	75	81
Alberta	95	90	95
Colombie-Britannique	96	99	95
Canada moins Québec	69	54	60

La question de l'accès par les francophones à des soins de santé dans leur langue soulève deux enjeux. D'une part, il y a un enjeu de communication. L'utilisation d'une langue seconde rend la communication avec les professionnels de la santé plus difficile pour certains patients. L'enjeu, ici, se situe moins dans la connaissance de l'anglais que dans sa maîtrise. Très peu de Fransaskois ne parlent pas du tout anglais, mais cela ne veut pas dire qu'ils maîtrisent bien cette langue, en particulier lorsqu'ils vivent des situations difficiles reliées à leur santé ou à celle de leurs proches³. Dans ces situations, l'utilisation d'une langue seconde peut rendre la communication plus difficile entre patients et professionnels de la santé, ce qui peut compliquer le diagnostic et le traitement⁴.

D'autre part, il y a un enjeu de vitalité communautaire. L'accès accru à des services en français offrirait une façon de plus de vivre en français en Saskatchewan et viendrait appuyer la vitalité de la communauté francophone. Plus une communauté offre à ses membres des institutions et des services qui répondent à leurs besoins, plus elle sera en mesure de s'épanouir. Les travaux récents d'Edmund Auger montrent d'ailleurs qu'il y a une corrélation positive entre la présence de services de santé en français dans une municipalité et la vitalité du fait français dans celle-ci. Plus de francophones utilisent le français au travail et à la maison dans les communautés où l'on trouve des services de santé en français⁵.

² Jean-Pierre Corbeil, Claude Grenier et Sylvie Lafrenière, *Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*, 2006. Ottawa : Statistique Canada, 2007, p. 118, 126, 131.

³ Selon le recensement de 2006, 480 francophones ne connaissent pas l'anglais en Saskatchewan dont près de la moitié sont des enfants de moins de dix ans : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, Produit no 97-555-XCB2006016 au catalogue de Statistique Canada.

⁴ Sarah Bowen, *Barrières linguistiques dans l'accès aux soins de santé*. Ottawa : Santé Canada, 2001.

⁵ Edmund A. Auger, op. cit. L'analyse d'Auger porte plus particulièrement sur les institutions suivantes : établissements de santé, écoles, paroisses et caisses populaires francophones.



L'organisation des soins de santé en Saskatchewan

Le ministère de la Santé et les autorités régionales de santé sont les principaux acteurs publics dans l'organisation des soins de santé en Saskatchewan. Le ministère de la Santé offre très peu de services de santé directement à la population. Son rôle est principalement de définir les grandes orientations du système de santé, de financer les autorités régionales de santé et d'encadrer le travail de celles-ci.

La plupart des services sont dispensés par l'intermédiaire des autorités régionales de santé, leurs organismes affiliés et la *Saskatchewan Cancer Agency* (Agence du cancer de la Saskatchewan). Il y a 12 autorités régionales en Saskatchewan. Parmi leurs responsabilités, on trouve les hôpitaux, les services d'urgence (y compris les ambulances), les soins de longue durée, les soins à domicile, la santé mentale et les programmes de santé publique.

Au cours des dernières années, le ministère de la Santé s'est engagé dans une nouvelle approche, en matière de soins de santé, qui est centrée sur les besoins des patients. Le propre d'une telle approche est de placer les besoins et les intérêts des patients au cœur de l'organisation des soins de santé. Autrement dit, les décisions relatives aux priorités de santé, aux politiques de santé et à l'allocation des ressources doivent être prises en fonction des besoins et intérêts des patients⁶.

Le commissaire à la *Patient First Review*, M. Tony Dagnone, a reconnu qu'il y avait une dimension culturelle aux besoins des patients.

[traduction] Les patients qui ont fait connaître leurs histoires et leurs points de vue demandent qu'on respecte leurs besoins, leurs valeurs, leur culture et leur spiritualité. Ils veulent être appuyés lorsqu'ils font face à une maladie ou un traumatisme et que la communication avec eux soit compatissante et efficace afin d'aider à soulager la peur et l'anxiété.⁷

Dans cet esprit, il est possible de tenir compte des besoins linguistiques des patients comme une variable importante à considérer dans l'organisation des soins de santé. Le développement de services de santé en français s'inscrirait ainsi dans une approche centrée sur les besoins des patients⁸.

Bâtir une relation

Les questions de maîtrise de la langue anglaise, de vitalité de la communauté francophone et des besoins linguistiques des patients que nous avons soulevées doivent être considérées dans le contexte démographique de la Saskatchewan où

⁶ Tony Dagnone, *For Patients' Sake: Patient First Review Commissioner's Report to the Saskatchewan Minister of Health*. Regina : Ministry of Health, 2009, p. 6.

⁷ *Ibid.*, p. 11.

⁸ Léonard Aucoin, *Compétences linguistiques et culturelles des organisations de santé*. Ottawa : Société Santé en français, 2008, p. 10-14.



l'anglais demeure la principale langue de communication et où les services de santé en français sont quasi inexistantes. Aucun des représentants communautaires que nous avons rencontrés n'a exprimé des attentes irréalistes quant au développement de services de santé en français en Saskatchewan.

Un élément essentiel pour la mise en œuvre de services de santé en français est le développement d'une relation de travail entre le ministère de la Santé et la communauté francosaskoise. Tant les représentants de la communauté que les fonctionnaires du ministère de la Santé que nous avons rencontrés ont souligné leur désir de mettre en place une telle relation. Cette relation permettrait au Ministère de mieux comprendre les besoins et les intérêts des francophones en matière de santé. Elle permettrait aussi à la communauté de mieux comprendre le travail du Ministère. Enfin, elle permettrait aux deux parties de mieux cibler leurs actions pour le développement de soins de santé en français.

Le Comité recommande donc le développement d'une relation formelle entre le Réseau santé en français de la Saskatchewan (RSFS) et le ministère de la Santé. Le RSFS est particulièrement bien placé pour jouer ce rôle puisqu'il réunit les principaux acteurs communautaires francosaskois ayant un intérêt pour les questions de santé. Il existe déjà une relation entre le RSFS et le ministère de la Santé. Le Comité recommande toutefois que cette relation soit formalisée et qu'elle soit élargie, c'est-à-dire qu'elle inclut des représentants de différentes unités administratives au sein du Ministère, par exemple : les soins primaires, les soins communautaires, la santé publique, etc.

Recommandation n° 1

Que le ministère de la santé renforce et officialise ses relations avec le Réseau santé en français de la Saskatchewan (RSFS) en matière de services offerts en français.

Telles qu'elles ont été décrites précédemment, les autorités régionales de santé jouent un rôle de premier plan dans l'offre de services de santé à la population. Il apparaît donc important au Comité de développer une relation entre la communauté francophone et les autorités régionales.

Les fonctionnaires du ministère de la Santé nous ont proposé une avenue intéressante, celle des réseaux consultatifs communautaires (*community advisory networks*). Ces réseaux permettent aux autorités régionales de consulter les citoyens qu'elles servent sur leurs priorités en matière de santé. Une participation de citoyens francophones à ces réseaux permettrait aux autorités régionales de santé qui sont au service des communautés francosaskoises (voir le tableau n° 2) de mieux comprendre les besoins de leur population francophone et de mieux répondre à ceux-ci.



Tableau n° 2

Principales communautés francsaskoises par autorité régionale de santé

Autorités régionales	Population de langue maternelle française⁹	Communautés
Cypress	840	Ponteix
Five Hills	1660	Gravelbourg, Moose Jaw, Willow Bunch
Kelsey Trail	695	Zenon Park
Prairie North	1175	North Battleford
Prince Albert Parkland	2685	Prince Albert, Debden
Regina Qu'Appelle	3375	Regina
Saskatoon	4945	Bellevue, Saskatoon, Trinité
Sun Country	1095	Bellegarde

Comme les réseaux consultatifs communautaires demeurent peu connus de la population, le Comité croit qu'une approche proactive de la part des autorités régionales est nécessaire pour s'assurer que des citoyens francophones siègent à ces réseaux. Les autorités devraient activement solliciter des candidatures francophones. Le ministère de la Santé peut venir appuyer cette recommandation. En effet, le paragraphe 29 (2) de la *Regional Health Services Act* permet au ministre de la Santé de donner des directives aux autorités régionales de santé en ce qui concerne la création et la composition de réseaux consultatifs communautaires.

Recommandation n° 2

Que le ministère de la Santé demande aux autorités régionales de santé qui servent les communautés francsaskoises de s'assurer que ces dernières sont représentées au sein de leurs réseaux consultatifs communautaires.

Mieux utiliser les ressources existantes

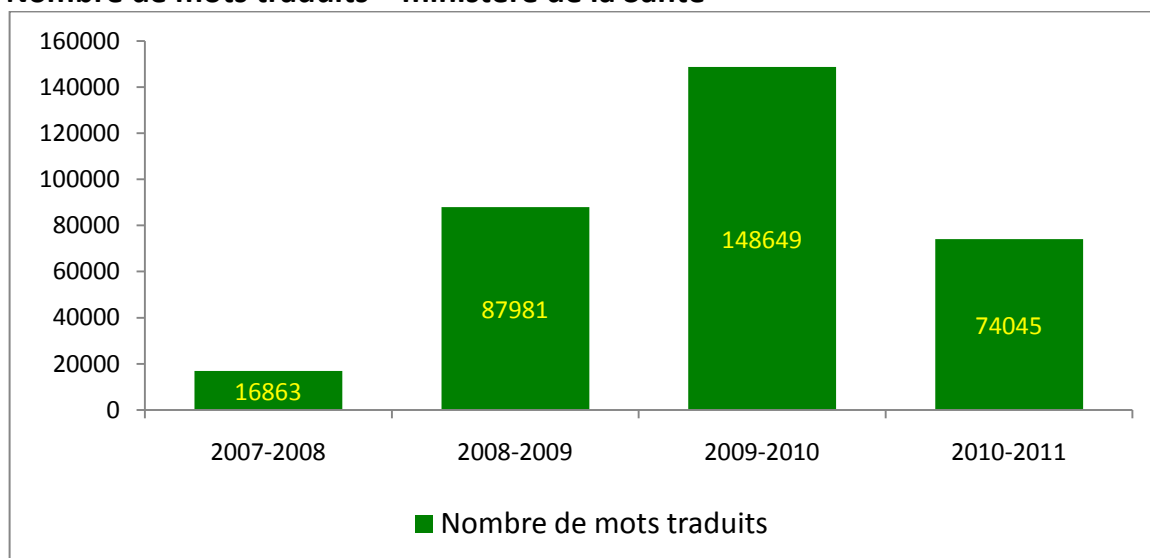
Le Comité croit qu'il est possible de développer des services de santé en français en Saskatchewan en utilisant mieux les ressources existantes. Le service de traduction de la Direction des affaires francophones est l'une de ces ressources. Comme le montre le graphique n° 1, le ministère de la Santé utilise déjà ce service. S'il y a eu une augmentation constante du nombre de mots traduits entre 2007 et 2010, le nombre de mots a diminué en 2010-2011. Le Comité est donc d'avis qu'il est possible pour le Ministère de faire traduire un plus grand nombre de documents en français.

⁹ Comprend les répondants ayant déclaré avoir uniquement le français ou le français et l'anglais comme langue maternelle. Statistique Canada, Profils des communautés de 2006, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada.



Graphique n° 1

Nombre de mots traduits – ministère de la Santé¹⁰



L'information présentée sur le site Web du Ministère touche un grand éventail de sujets et de clientèles. L'utilisation d'Internet nous paraît un bon moyen de rejoindre la population francophone qui est dispersée dans l'ensemble de la province. Nous croyons qu'il est possible pour le Ministère de cibler certaines clientèles dans la traduction de documents en français. Dans notre rapport sur l'éducation et la petite enfance, nous avons recommandé que l'on fasse parvenir à tous les ministères concernés une directive claire selon laquelle toute campagne d'information publique relative à la santé et à la sécurité à l'intention des écoles ou des centres de la petite enfance soit offerte en français simultanément. Les aînés constituent une autre clientèle cible, notamment en raison de leur poids démographique au sein de la communauté francophone (31 p. 100 des Fransaskois sont âgés de 65 ans et plus¹¹) et de leur plus grande utilisation des services de santé.

Recommandation n° 3

Que le ministère de la Santé continue et augmente ses efforts de traduction de documents, en ciblant particulièrement les documents visant les enfants, les jeunes et les aînés.

Le développement de services de santé en français ne saurait toutefois se limiter à la traduction de documents. C'est d'abord et avant tout en personne que les gens

¹⁰ Source : Direction des affaires francophones.

¹¹ Donnée calculée à partir de Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, Produit n° 97-555-XCB2006021 au catalogue de Statistique Canada.



accèdent à des services de santé, que ce soit en prenant rendez-vous avec un professionnel de la santé ou en visitant un hôpital. L'accès à des services de santé en français dépend essentiellement de l'accès à des professionnels de la santé capables d'offrir des services de qualité en français à leurs patients.

À notre avis, il est possible de faire plus avec les ressources humaines existantes. Nous ne disposons pas de données sur les capacités linguistiques des professionnels de la santé en Saskatchewan. Ce problème n'est pas propre à la Saskatchewan, il s'agit d'un problème pancanadien¹². Nous disposons néanmoins de données générales sur la langue utilisée au travail et sur la langue maternelle. Ces données provenant du recensement nous portent à croire que les capacités linguistiques existantes sont sous-utilisées. À titre d'exemple, le recensement de 2006 indique que 485 personnes de langue maternelle française travaillent dans le secteur de la santé en Saskatchewan. De ces 485 personnes, 335 déclarent travailler uniquement en anglais, soit près de 70 p. 100¹³. De plus, il est clair que les gens de langue maternelle française ne sont pas les seuls à pouvoir offrir des services en français. Les deux tiers des 48 000 personnes déclarant connaître le français en Saskatchewan ne sont pas de langue maternelle française¹⁴. On peut supposer qu'une situation semblable existe dans le domaine de la santé et qu'une majorité des professionnels capables d'offrir des services en français ne sont pas de langue maternelle française.

Un premier pas pour permettre une meilleure utilisation des capacités langagières existantes serait de mieux identifier les professionnels de la santé pouvant offrir des services en français. Le RSFS a commencé ce travail en publiant un répertoire des professionnels de la santé en Saskatchewan parlant français. Il est possible d'aller plus loin en identifiant ces professionnels lorsqu'ils sont en contact avec le public. Le comité recommande une approche d'offre active qui publicise et favorise l'accessibilité à des services en français lorsque ceux-ci sont offerts. Les autorités régionales de santé pourraient suggérer aux professionnels de la santé s'exprimant en français de s'identifier, par exemple par une épinglette ou un pictogramme affichant qu'ils peuvent offrir un service en français.

¹² Consortium national de formation en santé (CNFS) et Société Santé en français (SSF), *La santé des francophones en situation minoritaire : un urgent besoin de plus d'informations pour offrir de meilleurs services*. Ottawa : CNSF et SFF, 2010.

¹³ Les données de ce paragraphe comprennent les répondants ayant déclaré avoir uniquement le français ou le français et l'anglais comme langue maternelle. Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, Produit n° 97-555-XCB2006034 au catalogue de Statistique Canada.

¹⁴ Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, Produit n° 97-555-XCB2006016 au catalogue de Statistique Canada.



Recommandation n° 4

Que le ministère de la Santé encourage les autorités régionales de santé à mieux identifier les professionnels de la santé pouvant offrir des services en français.

Cibler le changement

Nous avons souligné précédemment que le développement de services de santé en français en Saskatchewan doit tenir compte du contexte démographique et financier de la province. Dans ce contexte, il y a deux endroits en particulier dans la province où des services additionnels de santé en français pourraient et devraient être développés : Saskatoon et Regina. On trouve dans ces deux centres une population francophone relativement nombreuse (respectivement, 3750 et 2905 francophones, soit plus du tiers des Fransaskois¹⁵) et concentrée sur un territoire relativement restreint, ce qui faciliterait la mise en œuvre de services de santé en français.

Le Comité est d'avis que le projet de cliniques communautaires bilingues que développe le RSFS offre une avenue innovatrice pour le développement de services de santé en français. Ces cliniques regrouperaient au moins un médecin, des infirmières et d'autres professionnels de la santé au sein d'une même équipe. Ces professionnels offriraient des soins de santé primaires et de santé publique. Il s'agirait donc plus que d'un cabinet de médecin. En regroupant des professionnels au sein de deux cliniques (une à Saskatoon et une à Regina) et en offrant à la fois un service en français et en anglais, ce projet permettrait de mieux servir les francophones de ces deux municipalités tout en ajoutant à l'offre de services de santé accessible à l'ensemble de la population.

La mise sur pied de cliniques bilingues à Saskatoon et Regina exigera de nouvelles ressources financières et humaines. Nous croyons que cet investissement est à la fois justifié et raisonnable. Il est justifié en raison de l'importance des soins de santé en français pour assurer la vitalité de la communauté francophone. Il est raisonnable parce que ces cliniques seraient implantées dans des communautés où le nombre de francophones est grand et parce que ces cliniques offriraient aussi des soins à l'ensemble de la population à Saskatoon et Regina.

Le Comité est conscient que la majorité de la population fransaskoise ne serait pas servie par ces cliniques. Ailleurs en province, les autorités régionales devraient être encouragées à embaucher des professionnels de la santé bilingues, surtout pour les établissements de santé au service des communautés fransaskoises.

¹⁵ Comprend les répondants ayant déclaré avoir uniquement le français ou le français et l'anglais comme langue maternelle pour les régions métropolitaines de recensement de Saskatoon et Regina. Statistique Canada, Profils des communautés de 2006, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada.



Recommandation n° 5

Que le ministère de la Santé encourage les autorités régionales de santé de Saskatoon et de Regina à travailler avec le RSFS pour la mise sur pied de cliniques communautaires bilingues à Saskatoon et à Regina.

Conclusion

L'accès à des soins de santé en français est important, à la fois pour assurer une bonne communication entre les patients francophones et les professionnels de la santé et pour soutenir la vitalité de la communauté fransaskoise. Le Comité croit qu'il est possible de développer des services en français de manière stratégique et responsable en :

- développant une relation entre la communauté fransaskoise, d'un côté, et le ministère de la Santé et les autorités régionales de santé, de l'autre;
- utilisant les ressources actuelles, comme le service de traduction du gouvernement provincial et en identifiant mieux les professionnels de la santé capables d'offrir des services en français;
- ciblant des investissements additionnels pour la mise sur pied de cliniques bilingues à Saskatoon et à Regina.



Prochaines réunions

Les membres du Comité se réuniront trois fois par année jusqu'au printemps 2013, après quoi le mandat du Comité sera revu. La prochaine réunion aura lieu au mois de septembre 2011.

Le Comité compte produire un rapport semblable pour chacune des réunions thématiques, lequel contiendra des recommandations à la secrétaire provinciale.



BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL
Comité consultatif en matière d'affaires francophones
LISTE DES MEMBRES

René Carpentier, président

M. Carpentier, un entrepreneur, est associé directeur général au sein d'un groupe de consultation et de gestion de projets à Regina. Pendant plusieurs années, il a œuvré au sein d'organismes francophones régionaux et provinciaux, siégeant notamment au Conseil de la coopération de la Saskatchewan. Il s'agit de son premier mandat à la présidence du Comité.

Paul Heppelle, membre d'office

Originaire de l'Ontario et établi en Saskatchewan depuis de nombreuses années, monsieur Heppelle a fait carrière en éducation, à la fois en tant qu'enseignant et gestionnaire, et dans la fonction publique. Aujourd'hui à la retraite, il a mis sur pied une compagnie qui se spécialise dans l'organisation d'événements. Il a été élu député communautaire de la région de Regina en 1999 et est actuellement président de l'Assemblée communautaire fransaskoise.

Laurette Lefol

M^{me} Lefol est née et a grandi en Saskatchewan et elle est active dans sa communauté de Saskatoon. Détentrice du titre de comptable en management accréditée, M^{me} Lefol possède aussi des compétences en ressources humaines et en gestion, et elle est bien connue dans le milieu des organismes sans but lucratif.

David Lawlor

Musicien et compositeur passé maître des arrangements musicaux et de l'utilisation du multimédia, M. Lawlor est bien connu sur la scène culturelle provinciale, nationale et même internationale. Il est professeur de français langue seconde à l'Université de Regina et s'intéresse particulièrement à l'élaboration et à l'enseignement de cours sur Internet.

Jean Nepo Murwanashyaka

M. Murwanashyaka a vécu dans plusieurs pays et régions avant de venir s'établir à Saskatoon. Travaillant au sein d'une firme d'ingénieurs du secteur minier, il a acquis des connaissances et une expertise en gestion de projets, en génie des procédés et en analyse de problèmes. M. Murwanashyaka est aussi très actif au sein de la communauté franco-africaine de Saskatoon.



André Nogue

Après avoir grandi dans le milieu rural de la Saskatchewan, M. Nogue a fait carrière dans la fonction publique fédérale, ce qui lui a permis d'acquérir une solide expertise dans le domaine de la gestion des programmes sur les langues officielles. Il connaît très bien la communauté fransaskoise, ses besoins et les enjeux auxquels elle est confrontée. Maintenant retraité, M. Nogue habite à Regina.

Claudia Poirier

Native du sud-est de la Saskatchewan, M^{me} Poirier dirige une entreprise agricole avec son mari. Préoccupée par l'éducation de ses enfants, elle s'est engagée très tôt dans la gestion scolaire, d'abord au sein du conseil scolaire de son quartier et plus tard au sein du Conseil scolaire fransaskois de Bellegarde et du Conseil scolaire provincial. Ajoutons qu'elle a reçu la Médaille du centenaire de la Saskatchewan en 2006.

